



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Huitième session

Brasilia (Brésil), 5–9 octobre 2015

EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE POUR METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES À DES SESSIONS ANTÉRIEURES

RÉSUMÉ

Le présent document donne un aperçu des activités mises en œuvre par le Département des pêches et de l'aquaculture pour donner suite aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à des sessions antérieures.

Le Sous-Comité est invité à:

se pencher sur les progrès accomplis et sur les réalisations et, le cas échéant, à donner des conseils en vue de renforcer la mise en œuvre des recommandations.

INTRODUCTION

1. La septième session du Sous-Comité de l'aquaculture s'est tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) du 7 au 11 octobre 2013, à l'aimable invitation du Gouvernement de la Fédération de Russie. On trouvera le rapport de la session dans le document d'information portant la cote COFI/AQ/VIII/2015/Inf.5.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS DU SOUS-COMITÉ

2. Le Sous-Comité a formulé un certain nombre de suggestions et de recommandations et recensé plusieurs domaines d'intervention prioritaires afin de tirer pleinement parti de la contribution potentielle du secteur aquacole à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement humain, aux niveaux national, régional et mondial (voir COFI:AQ/VIII/2015/Inf.5).

3. La FAO a mené une étude visant à étayer la mise au point d'un système d'indicateurs permettant de guider les pays qui souhaitent procéder à une évaluation systématique des méthodes employées et de la contribution de l'aquaculture à petite échelle au développement du secteur aquacole et des moyens d'existence en milieu rural. Les études de cas réalisées ont permis d'obtenir de précieuses informations et d'importants résultats témoignant de la contribution de l'aquaculture artisanale au développement rural durable, tandis que l'étude menée par la FAO a porté principalement sur la manière dont le système d'indicateurs a été élaboré et les résultats obtenus. Elle a ainsi permis de constater que les gouvernements étaient en mesure de réaliser une étude quantifiable, structurée et systématique de la contribution de l'aquaculture à petite échelle dans leurs pays respectifs. Elle a aussi montré que la mise en place d'un système structuré permettait d'obtenir une série d'outils et d'exemples utiles et, le cas échéant, de dégager des résultats.

4. Conformément à son Objectif stratégique 3 consistant à réduire la pauvreté rurale en favorisant notamment la création d'emplois ruraux décents, la FAO a poursuivi et renforcé ses travaux sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Une étude exploratoire sur le travail décent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture est actuellement en voie d'achèvement. Elle vise à recenser les normes internationales régissant l'emploi, les grands problèmes et enjeux, les besoins en matière d'information, les initiatives envisageables et les possibilités de collaboration entre les parties prenantes, afin de faciliter l'intégration de l'approche de l'emploi rural décent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et dans l'Initiative FAO en faveur de la croissance bleue (pour en savoir plus, voir les documents portant la cote COFI:AQ/VIII/2015/09 et COFI:AQ/VIII/2015/07).

5. Dans le cadre d'un processus de consultation continu, une manifestation intitulée *Working for Blue Growth: Why decent employment in fisheries and aquaculture matters* (Agir en faveur de la croissance bleue: pourquoi le travail décent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture est-il important?) a été organisée à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, en marge de la trente et unième session du Comité des pêches, tenue du 9 au 13 juin 2014. À l'occasion du Congrès mondial de la crevette qui s'est tenu à Vigo (Espagne), le 6 octobre 2014, la FAO a compté parmi les principales parties prenantes pour la pêche et l'aquaculture invitées à se pencher sur les enjeux prioritaires et les mesures à prendre pour améliorer les conditions de travail dans ce secteur.

6. La Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique de 2014 s'est penchée sur les jeunes et le développement de l'aquaculture et de l'élevage en Afrique. Les initiatives que l'Organisation mène au Burundi, au Kenya, au Libéria, au Nigéria, en Ouganda, au Rwanda et au Sénégal visent à promouvoir l'emploi et à recenser les perspectives dans ce domaine, en misant sur la diversification des activités agricoles pour favoriser l'emploi des jeunes dans le secteur aquacole. Une étude de la FAO, en cours de réalisation, a pour objet d'établir le profil des emplois et des ressources humaines dans le secteur de l'aquaculture et de la pêche en Chine, afin de déterminer les coûts de production liés à la main-d'œuvre et la contribution sociale et économique que fournit le secteur grâce à la création d'emplois.

7. La FAO travaille actuellement à l'élaboration du premier rapport sur L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, dans le cadre d'un processus piloté par les pays. Ce premier rapport portera sur les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées dans les zones relevant des juridictions nationales. Afin de faciliter le processus, la FAO a mis au point un questionnaire visant à guider l'élaboration des rapports nationaux et dont la réception est attendue pour le mois de décembre 2015. Un certain nombre d'ateliers régionaux de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention des points de contact nationaux, en collaboration avec le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP) (Bangkok, mars 2015), l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain dans la région Amérique latine et Caraïbes (Guatemala, mai 2015) et l'Organisation des pêches du Lac Victoria dans la région Afrique (Entebbe, juillet 2015). Le premier rapport sur L'état des ressources génétiques aquatiques devrait être présenté pour le début de 2017, lors de la seizième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). Les travaux en vue de l'élaboration du rapport doivent s'appuyer sur le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et tenir compte de ses dispositions. Ce point est inscrit à l'ordre du jour de la première réunion du Groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées, qui se tiendra à Brasilia les 1^{er} et 2 octobre 2015, préalablement à la huitième session du Sous-Comité de l'aquaculture. Afin de faciliter l'échange d'informations entre la CRGAA et le Groupe de travail consultatif, les documents pertinents ont été présentés à la Commission à sa quinzième session ordinaire et le Secrétariat du Comité des pêches fait régulièrement rapport aux Bureaux respectifs du Comité des pêches et de la Commission.

8. Des initiatives de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique de l'aquaculture en tant que stratégie visant à assurer la viabilité du secteur aquacole et à améliorer la performance environnementale ont été menées à bien tant dans le cadre des travaux normatifs de la FAO qu'au moyen d'activités de formation directes. Il s'agissait notamment d'apporter un appui à certains pays d'Afrique (Malawi) aux fins du développement de l'aquaculture commerciale dans le cadre de l'approche écosystémique de l'aquaculture, et d'aider les pays d'Amérique centrale (Nicaragua) à élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de l'aquaculture fondés sur une approche écosystémique. Huit pays d'Amérique centrale ont bénéficié d'une formation qui leur a permis de mettre au point une approche écosystémique de la pêche et d'élaborer des plans de gestion pour la crevetticulture. Cinq rapports sur les différents processus et les leçons apprises ont été publiés. S'agissant de l'approche écosystémique de l'aquaculture, des efforts spécifiques sont également déployés afin de renforcer les capacités dans ce domaine en favorisant l'intégration de cette approche dans les activités de planification de l'espace aux fins de l'aquaculture et dans les projets ayant trait au changement climatique.

9. Dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue, la FAO aide le Kenya à développer la mariculture selon une approche écosystémique et s'emploie à favoriser l'intégration de ce secteur avec les autres utilisateurs des bassins versants et des zones côtières (pêche et aquaculture, tourisme, forêts et autres), y compris la gestion des conflits fonciers.

10. La Conférence mondiale sur la pêche continentale (www.inlandfisheries.org), organisée en collaboration avec l'Université du Michigan, s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome, du 26 au 28 janvier 2015. À cette occasion, de nombreuses contributions ont permis de promouvoir une approche écosystémique reconnaissant la contribution potentielle de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence. Un partenariat officiel a été établi entre la FAO et l'Université du Michigan.

11. Les différentes parties prenantes et la FAO ont travaillé conjointement dans plusieurs pays afin de promouvoir l'établissement de partenariats public-privé, en particulier dans le cadre de divers projets menés au titre du Programme de coopération technique (PCT) (Bangladesh¹, Kirghizistan² et Sri Lanka³) et du programme de coopération FAO/gouvernements (Kirghizistan⁴). Ces projets ont pour principal objectif de mettre au point des modèles de gestion afin que les administrations publiques chargées de la pêche (ou les institutions compétentes) puissent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé (associations de producteurs de matériel de reproduction et d'aliments aquacoles, par exemple) pour la production et la distribution de matériel de reproduction et d'aliments aquacoles.

12. La culture des algues marines, tout comme l'élevage d'espèces de plus grande valeur commerciale, notamment le crabe de palétuvier et le chano, offre de grandes possibilités à exploiter pour améliorer la situation socioéconomique des communautés côtières. En Afrique, cependant, l'élevage de ces espèces est resté le plus souvent une activité marginalisée dans les communautés côtières, dans la mesure où celles-ci n'ont pas accès à d'autres activités économiques plus rémunératrices. Dans les pays d'Afrique qui pratiquent l'algoculture, le principal problème a été la faiblesse des revenus générés par cette activité, généralement bien inférieurs au salaire minimum. La FAO continue de fournir une assistance technique pour le développement de la culture d'algues marines et de l'élevage de crabe de palétuvier et de chano en Afrique, dans le cadre de divers projets, comme par exemple en République-Unie de Tanzanie (Zanzibar) et au Kenya, à l'aide de sources de financement diverses. Les initiatives de coopération Sud-Sud de la FAO pourraient être plus largement mises à profit pour acheminer vers l'Afrique l'aide technique, financière et autre fournie par des régions dotées d'un secteur aquacole plus solide (l'Asie, par exemple).

13. Un certain nombre d'activités portant sur la santé des animaux aquatiques ont été mises en œuvre pendant la période intersessions par le biais de divers mécanismes, tels que les projets mis en œuvre au titre du PCT, du Fonds fiduciaire unilatéral et d'autres projets et activités financés par les donateurs, les États Membres de la FAO et les organes régionaux des pêches. Une assistance est fournie à plusieurs niveaux:

- au niveau national – projets de coopération technique nationaux: Indonésie, Malaisie, Suriname, Viet Nam, par exemple;
- au niveau sous-régional – Canal du Mozambique, c'est-à-dire Madagascar, Mozambique, République-Unie de Tanzanie;
- au niveau régional – projets de coopération technique régionaux intéressant cinq pays de la région des Balkans occidentaux et projet du Fonds fiduciaire unilatéral intéressant 15 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ou l'ensemble de la région de la SADC;
- au niveau interrégional – projets de coopération technique interrégionaux pour l'Asie et la région Amérique latine et Caraïbes, par exemple.

14. L'assistance couvre divers domaines: enquêtes sur les urgences sanitaires (République démocratique du Congo et Viet Nam); élaboration d'une stratégie sous-régionale ou régionale sur la santé des animaux aquatiques ou la biosécurité; élaboration de stratégies nationales sur la santé des animaux aquatiques; et renforcement des capacités sur divers aspects intéressant la santé des animaux

¹ Amélioration de la production aquacole pour renforcer la sécurité alimentaire et le développement rural au Bangladesh grâce à des partenariats public-privé visant à assurer une meilleure production et une gestion plus efficace du matériel de reproduction et des aliments aquacoles (TCP/BGD/3501).

² Amélioration de la production aquacole pour renforcer la sécurité alimentaire et le développement rural grâce à une meilleure production et utilisation des aliments aquacoles et à une filière plus efficace (TCP/KYR/3502).

³ Amélioration de l'élevage de perche barramundi (*Lates calcarifer*) au Sri Lanka grâce à une gestion plus efficace des aliments et de la santé des poissons (TCP/SLR/3502).

⁴ Vers une aquaculture durable et un développement viable de la pêche en République kirghize (GCP/KYR/012/FIN).

aquatiques, tels que l'analyse des risques, le diagnostic des maladies, la surveillance et la préparation aux situations d'urgence.

15. La FAO a mené à bien une série d'initiatives d'appui à l'aquaculture dans les zones désertiques et les terres arides, à savoir notamment: i) production d'un manuel technique sur l'aquaponie à petite échelle⁵; ii) mise en œuvre de projets de coopération technique pour le développement de l'aquaculture dans les zones arides (Algérie, Égypte, Jordanie, République arabe syrienne et Soudan) misant sur l'exploitation d'espèces telles que la carpe, d'autres cyprinidés et le tilapia, et sur l'utilisation d'ingrédients locaux pour la production d'aliments aquacoles; et iii) élaboration de propositions de projets à mettre en œuvre dans le cadre de l'Initiative régionale de la FAO sur la raréfaction de l'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

RAPPORTS INTÉRIMAIRES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE DANS SES DISPOSITIONS INTÉRESSANT L'AQUACULTURE ET LA PÊCHE FONDÉE SUR L'ÉLEVAGE (MIS AU POINT À L'AIDE DU NOUVEAU SYSTÈME D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS)

16. La FAO a consenti des efforts importants pour mettre au point le nouveau questionnaire visant à guider l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable dans ses dispositions intéressant l'aquaculture et la pêche fondée sur l'élevage. Ce questionnaire en ligne a été lancé au début de mars 2015. Il a reçu un accueil tout à fait positif de la part des Membres. Le nouveau système, qui permettra d'améliorer le dialogue entre la FAO et les pays, devrait offrir un outil efficace pour évaluer les performances du secteur aquacole et contribuer à les améliorer.

17. Les résultats du nouveau questionnaire seront analysés par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa présente session. Si les ressources disponibles le permettent, la FAO apportera un appui technique pour donner suite aux recommandations formulées par les Membres concernant la nécessité d'une formation à l'utilisation du questionnaire et l'utilité de celui-ci en tant qu'outil d'autoévaluation.

PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE DE RENFORCEMENT DU RÔLE DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES DANS LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

18. À la demande du Sous-Comité de l'aquaculture et afin d'étayer les débats en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique, le Secrétariat a préparé un document de travail (COFI/AQ/VIII/2015/5) dans lequel sont recensés les divers domaines d'intervention prioritaires en faveur de l'aquaculture au niveau régional. Compte tenu des ressources financières limitées, l'analyse effectuée a consisté en une série d'études régionales fondées sur les priorités attestées par des documents accessibles au public.

⁵ Somerville, C., Cohen, M., Pantanella, E., Stankus, A. et Lovatelli, A. 2014. *Small-scale aquaponic food production. Integrated fish and plant farming*. FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 589. Rome, FAO. 262 pages.

19. Le Secrétariat a organisé une session extraordinaire du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA), qui s'est tenue à Lusaka (Zambie), les 1^{er} et 2 décembre 2014. Il s'agissait de permettre aux Membres de se prononcer sur l'avenir du Comité, qui est affligé par de nombreux problèmes qui limitent son efficacité, entravent son action et menacent son existence même. Lors de cette session, les Membres sont convenus de maintenir le CPCAA en tant qu'organe relevant de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO et ont recommandé un nouvel examen du statut et du règlement intérieur du Comité afin que celui-ci puisse s'occuper de questions scientifiques et techniques spécifiques. Afin de renforcer le CPCAA, un groupe de travail a été constitué et chargé d'étudier le statut et le règlement intérieur du Comité. Il s'est réuni à Addis-Abeba (Éthiopie), les 10 et 11 mars 2015. Les Membres qui étaient présents à cette première réunion du groupe de travail ont insisté sur la nécessité que les pays s'engagent à rendre le Comité plus efficace et fonctionnel en participant aux sessions et en contribuant au financement de ses activités grâce à un fonds fiduciaire unilatéral, à établir. Le groupe de travail participera à la session spéciale du CPCAA qui a été organisée les 14 et 15 juillet 2015 à Dakar (Sénégal), pour procéder à un examen plus approfondi de la question.

20. La FAO a continué de soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et politiques de l'Afrique aux fins du développement durable de l'aquaculture, notamment en aidant les membres du Réseau aquacole régional pour l'Afrique à transformer ce dispositif en une organisation intergouvernementale. La contribution la plus récente au développement de l'aquaculture en Afrique est le soutien politique en faveur de ce secteur qui s'est dégagé de la deuxième Conférence des Ministres africains de la pêche et de l'aquaculture. Cette conférence a été organisée par le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et avec l'appui fourni par la FAO en Éthiopie, en avril 2014, dans le cadre du Programme Poisson du NEPAD et de la FAO financé par l'ASDI⁶. Les participants ont approuvé le cadre d'action de l'Union africaine et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique et reconnu la capacité potentielle du secteur aquacole à générer des avantages économiques et sociaux et à contribuer au développement de l'économie africaine, ainsi que le rôle important que jouent le poisson et les produits de la pêche pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens d'existence.

21. Plusieurs États Membres de la région Afrique ont été aidés dans le cadre de projets du Fonds fiduciaire unilatéral et du PCT. Au nombre des interventions menées à bien, on peut citer les suivantes: i) promotion de la diversification des activités agricoles pour réduire la pauvreté, lutter contre la malnutrition et améliorer les perspectives d'emploi pour les jeunes dans quatre pays d'Afrique de l'Est; ii) renforcement des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et aux ravageurs et maladies des animaux et des végétaux afin de dynamiser la productivité et les échanges commerciaux dans le secteur agricole, y compris l'aquaculture, dans huit pays d'Afrique australe; iii) création d'emplois pour les jeunes dans le secteur agroalimentaire grâce à des systèmes d'aquaculture durables et à la filière du manioc dans six pays d'Afrique de l'Ouest; iv) soutien à l'aquaculture en tant qu'activité commerciale dans trois pays d'Afrique de l'Est; et v) élaboration de stratégies et de plans de développement nationaux pour l'aquaculture en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

22. Dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, la FAO a continué d'appuyer le développement durable de l'aquaculture par le truchement de deux de ses organes statutaires, à savoir la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), respectivement.

⁶ Agence suédoise de coopération et d'aide au développement international.

23. La FAO s'emploie actuellement à pourvoir les postes de spécialistes de l'aquaculture dans les bureaux régionaux et sous-régionaux, en particulier ceux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

24. En Europe et en Asie centrale, la FAO a continué d'apporter son appui à la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI) et à la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, respectivement. La CECPAI est récemment convenue d'abolir ses sous-comités et groupes de travail et d'adopter une approche par projet. Elle compte aujourd'hui sept projets actifs. La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, qui a cinq pays membres, a été mise en place récemment avec l'appui du Programme de partenariat FAO-Turquie. Une trentaine d'ateliers et de sessions ont été organisés dans le cadre de ce programme; ils ont permis de renforcer la coopération entre les pays d'Asie centrale dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, après la dissolution de l'ex-Union soviétique.

25. La CGPM et la FAO ont organisé, avec l'appui de l'Italie et de la Commission européenne, la Conférence régionale pour l'aquaculture 2014 sur le thème «La croissance bleue en Méditerranée et en mer Noire: développer une aquaculture durable à l'appui de la sécurité alimentaire». Une série de conclusions⁷ portant sur les questions de gouvernance, l'environnement, les marchés et les innovations technologiques ont été formulées sur la base des recommandations issues des panels d'experts.

26. En Asie, la FAO a fourni son appui à la vingt-quatrième réunion annuelle du Conseil d'administration du Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP). Elle a aussi contribué à l'élaboration du programme de travail du RCAAP lors de la onzième session de son Comité technique consultatif. L'Organisation a apporté son concours à d'importantes activités régionales menées par le Réseau et collaboré avec celui-ci à la mise au point d'une stratégie régionale d'intensification durable de l'aquaculture et du plan d'action correspondant.

27. Un appui a été fourni aux États Membres de la région Asie pour la mise en œuvre de l'Initiative régionale de la FAO pour l'intensification durable de l'aquaculture au service de la croissance bleue, y compris dans le cadre de cinq projets de coopération technique nationaux, de sept projets financés par le Fonds du PCT et d'un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) intéressant six pays. Par ailleurs, trois projets de coopération technique et trois projets financés par le Fonds du PCT ont appuyé des initiatives non régionales. Six pays interviennent dans la mise en œuvre de deux projets de coopération technique interrégionaux. Toutes les activités des projets visent à aider les Membres à élaborer des politiques, stratégies et règlements permettant de promouvoir le développement d'une aquaculture durable, la mise en œuvre de technologies aquacoles et de pratiques de gestion novatrices et un meilleur accès des aquaculteurs à des intrants de production de qualité, aux technologies appropriées et aux marchés.

28. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la FAO a continué d'apporter son appui aux organes statutaires concernés, en particulier à la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC) qui, en sus de ses objectifs traditionnels, est devenue une importante tribune dans le cadre de laquelle les domaines d'action techniques et stratégiques prioritaires de l'Organisation dans la région sont examinés, puis recommandés à la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

⁷ https://gfcmsitestorage.blob.core.windows.net/documents/CAQ/2014/RegionalAquacultureConference/Final_conclusions_Bari_e-f.pdf.

29. La FAO a également soutenu le Réseau d'aquaculture des Amériques (RAA, selon l'acronyme espagnol) dans la région et contribué ainsi à le renforcer. Cinq États Membres ont déjà conclu leur procédure d'adhésion et sont désormais membres du Réseau à part entière (Cuba, Équateur, Guatemala, Panama et Paraguay), tandis que dans neuf autres pays le processus est en phase finale. Les avantages de ce mécanisme de coopération internationale pour l'aquaculture sont déjà tangibles et cinq programmes stratégiques ont été inscrits dans le plan de travail, à savoir: soutien au développement de l'aquaculture à petite échelle, renforcement de la compétitivité du secteur aquacole au niveau régional, développement du commerce intrarégional de poisson, accroissement de la consommation de poisson dans la région et maladies transfrontières intéressant l'aquaculture. Ces programmes stratégiques ont été adoptés officiellement lors de la réunion du Conseil des ministres du Réseau qui s'est tenue à Asunción (Paraguay), en novembre 2014.

30. Le Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture, un programme visant à renforcer les partenariats, la coopération et la collaboration pour favoriser le développement durable de l'aquaculture, fait maintenant partie intégrante de la nouvelle Initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue (pour en savoir plus, voir le document portant la cote COFI:AQ/VIII/2015/07).

CADRE D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DES SYSTÈMES DE CERTIFICATION PUBLICS ET PRIVÉS AUX DIRECTIVES TECHNIQUES DE LA FAO RELATIVES À LA CERTIFICATION EN AQUACULTURE

31. La FAO poursuit ses travaux sur la certification en aquaculture et l'évaluation de la conformité des systèmes de certification. Actuellement, elle s'emploie en particulier à améliorer le Cadre d'évaluation de la conformité, en tenant compte des observations formulées par le Sous-Comité à sa septième session. L'Organisation poursuit également, avec le concours de l'Union européenne, son action de sensibilisation en faveur de la certification en aquaculture et de l'évaluation de la conformité. On trouvera des informations plus détaillées sur ce point dans le document de travail portant la cote COFI:AQ/VIII/2015/6.

LA PLANIFICATION DE L'ESPACE AU SERVICE DE LA CROISSANCE FUTURE DE L'AQUACULTURE

32. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour aider ses Membres à accroître leur production aquacole de manière durable, la FAO s'attache tout particulièrement à l'aménagement de l'espace comme outil de croissance, en mettant au point des outils et des publications essentiels et en organisant des ateliers de formation en collaboration avec d'autres organismes. L'Organisation travaille actuellement, en partenariat avec la Banque mondiale, à l'élaboration d'une publication technique destinée à guider les gestionnaires, les décideurs et le personnel technique, étape par étape, dans divers domaines tels que les techniques de zonage, le choix des sites et la gestion des activités aquacoles. Ce guide a été mis au point lors d'un atelier d'experts qui s'est tenu en Turquie en juillet 2015 et devrait être publié au début de 2016.

33. La FAO a mis au point, avec le concours de spécialistes du monde entier et dans le cadre d'une consultation régionale, une série d'outils de planification et de gestion de l'aquaculture pour la région Asie-Pacifique. Il s'agit de 16 outils couvrant cinq domaines thématiques: sélection des sites d'aquaculture et zonage; biosécurité et santé des animaux aquatiques; sécurité sanitaire des aliments;

évaluation et suivi de l'impact environnemental; et évaluation de l'impact socioéconomique. La FAO a élaboré un projet dans le cadre du PCT régional pour la mise en œuvre à titre pilote de certains de ces outils dans trois pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Le PCT régional est un élément important de l'Initiative régionale de la FAO pour l'intensification durable de l'aquaculture au service de la croissance bleue dans la région Asie-Pacifique, qui sera lancée en 2015. Il vise à: i) mettre au point des outils qui serviront de manuels opérationnels; ii) renforcer les capacités d'utilisation; iii) assurer la mise en application des outils retenus à différentes échelles; iv) évaluer l'utilisation des outils; et v) mettre en commun, au niveau régional, les enseignements tirés de l'expérience acquise.

34. Dans le cadre de l'initiative Horizon 2020 de l'Union européenne, la FAO participe à deux projets financés par l'Union européenne (UE), particulièrement pertinents au regard de la planification de l'espace. Il s'agit des projets AQUASPACE (*An Ecosystem Approach to Making Space for Sustainable Aquaculture*) et MARIBE (*Marine Investment in the Blue Economy*). Ces deux projets intéressent aussi bien les pays membres de l'UE que les pays non membres.

35. La FAO a effectué un certain nombre de missions d'assistance technique en Angola⁸, en Arabie saoudite⁹, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie (Zanzibar) pour aider ces pays à recenser des zones d'aquaculture potentielles, faciliter l'investissement en faveur de l'aquaculture et promouvoir un secteur aquacole régi de manière efficace, favorisant l'inclusion sociale, équitable et respectueux de l'environnement. L'Organisation a également aidé d'autres pays, en particulier le Costa Rica, le Togo et la Zambie, à élaborer des stratégies et des plans nationaux de développement de l'aquaculture, prévoyant le recensement des zones susceptibles d'être affectées à l'aquaculture.

36. Divers pays bénéficient d'une assistance technique de la FAO. Les États Membres procèdent (ou commencent à le faire) à l'enregistrement de l'emplacement et de la production des fermes aquacoles et des zones d'aquaculture, une étape essentielle pour assurer une localisation plus précise et une meilleure gestion. Ces zones d'exploitation peuvent être rapprochées des écosystèmes et des habitats sensibles pour mieux en dégager les incidences potentielles et peuvent également être rattachées à la procédure d'octroi de licence pour localiser les fermes aquacoles non enregistrées ou illégales^{10,11}.

⁸ Communiqué de presse. *Angola committed to growing sustainable aquaculture* (en anglais seulement). (www.fao.org/africa/news/detail-news/en/c/270410).

⁹ Le projet mis en œuvre en Arabie saoudite donne suite aux travaux menés par CORÉPÊCHES en matière de planification de l'espace. FAO, Commission régionale des pêches. 2013. *Report of the Regional Technical Workshop on a Spatial Planning Development Programme for Marine Capture Fisheries and Aquaculture* (en anglais seulement). Le Caire (République arabe d'Égypte), 25-27 novembre 2012. Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1039. Rome, FAO. 127 pages.

¹⁰ La collection des cartes des vues générales du secteur aquacole national de la FAO constitue un excellent point de départ pour un inventaire spatial de l'aquaculture permettant de recenser notamment les espèces, les systèmes d'élevage et la production. (www.fao.org/fishery/naso-maps/naso-home/en/).

¹¹ Un certain nombre de pays ont dressé, ou sont en voie de le faire, leur inventaire de l'aquaculture, dont l'Angola qui a achevé son inventaire en 2015 dans le cadre du projet d'aménagement des zones d'aquaculture. À la sixième réunion du Groupe de travail sur l'aquaculture qui s'est tenue à Oman en 2014, les points de contact nationaux sont convenus d'élaborer des cartes des vues générales du secteur aquacole national pour leurs pays respectifs (UTF/ANG/051/ANG).

37. D'autres activités d'assistance technique consistent à aider les pays à planifier une expansion durable de la mariculture. Ainsi, par exemple, lors de la Conférence sur la mariculture en haute mer qui s'est tenue en 2014 à Naples (Italie), la FAO a présenté un exposé illustrant les possibilités de développement de la pisciculture en mer au niveau mondial du point de vue de l'espace¹².

38. La FAO a piloté la mise au point de systèmes de surveillance de l'environnement en vue de renforcer les capacités d'adaptation des pisciculteurs et des pêcheurs aux niveaux national et régional. Un premier système pilote a été mis en place à Estero Real (Nicaragua), puis une deuxième initiative sous-régionale intéressant le Delta du Mékong inférieur a démarré par la tenue d'un atelier pour la planification d'un système intégré de surveillance transfrontières de l'environnement sous l'angle de la variabilité climatique et de l'évolution du climat dans le bassin versant. L'objectif était d'aider les pisciculteurs en facilitant la prise de décisions en matière de gestion et l'utilisation des systèmes d'alerte rapide.

RÔLE DE L'AQUACULTURE ET DES ALIMENTS AQUACOLES DANS L'AMÉLIORATION DE LA NUTRITION

39. Le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO a élaboré, pour la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), un document technique portant sur l'optimisation de la contribution du poisson à la nutrition humaine¹³. Il a aussi collaboré au communiqué de presse intitulé «Le développement rapide de l'aquaculture améliore la nutrition grâce aux micronutriments»^{14,15}. D'autres publications ont analysé le rôle que jouent le poisson et les produits de la pêche dans la nutrition, notamment le document intitulé «Rôle de l'aquaculture dans l'amélioration de la nutrition: possibilités et défis»¹⁶ qui figure dans le rapport 2014 sur la situation mondiale des pêches et l'aquaculture. Faute de données nutritionnelles sur les produits issus de l'aquaculture qui permettraient d'évaluer la contribution de ces aliments à la nutrition, il a fallu redoubler d'efforts et constituer une base de données d'utilisation facile sur la teneur en nutriments des poissons. Cette base de données mondiale sur la composition nutritionnelle des poissons et des crustacés, qui contient également des informations sur les produits issus de l'aquaculture et met en particulier l'accent sur les micronutriments, est en voie d'achèvement et sera bientôt accessible sur le site web INFOODS de la FAO.

40. Les points saillants de l'étude spéciale intitulée « Passage du poisson de faible valeur aux aliments composés dans les élevages marins en cages d'Asie », qui s'inspire des résultats du projet régional de la FAO sur la réduction de la dépendance à l'égard des poissons de rebut ou de moindre valeur en tant qu'aliments pour l'élevage de poissons marins en Asie, ont été publiés dans le rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014.

¹² Kapetsky, J.M., Aguilar-Manjarrez, J. et Jenness, J. 2013. *A global assessment of potential for offshore mariculture development from a spatial perspective* (en anglais seulement). FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 549. Rome, FAO. 181 pages.

¹³ Thilsted, S.H., James, D., Toppe, J., Subasinghe, R.P. et Karunasagar, I. 2014. *Maximizing the contribution of fish to human nutrition*. Conférence internationale sur la nutrition 2014. (Disponible à l'adresse www.fao.org/3/a-i3963e.pdf).

¹⁴ Communiqué de presse. Le développement rapide de l'aquaculture améliore la nutrition grâce aux micronutriments. <http://www.fao.org/news/story/fr/item/265828/icode/>.

¹⁵ Toppe, J. 2014. *The right to food, fish and omega-3s: the nutritional benefits of fish are unique*. *Eurofish Magazine*, pages 44 et 45.

¹⁶ Toppe, J. et Subasinghe R.P. 2014. Rôle de l'aquaculture dans l'amélioration de la nutrition: possibilités et défis. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA, 2014). Rome, FAO.

41. En 2014, la FAO a lancé à la demande des gouvernements du Bangladesh, du Kirghizistan, des Philippines et de Sri Lanka, quatre projets de coopération technique nationaux visant à améliorer la qualité des aliments aquacoles et leur utilisation. Chacun de ces projets porte sur un certain nombre d'aspects pratiques et de problèmes de fond relatifs à la production et à l'utilisation des aliments aquacoles. Conjointement, les résultats obtenus dans le cadre de ces projets permettront de formuler une recommandation régionale.

42. Dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue, le Département des pêches et de l'aquaculture a lancé un projet visant à recenser les moyens d'action possibles pour assurer un approvisionnement durable et de bonnes pratiques de gestion des aliments aquacoles et permettre ainsi une utilisation plus efficace de la nourriture destinée au silure-requin au Viet Nam.

43. Une étude spéciale, sur les pratiques d'alimentation et de gestion des aliments appliquées aux principales espèces indiennes de carpes dans l'Andhra Pradesh (Inde), a été réalisée par le Département des pêches et de l'aquaculture pour donner suite aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture; cette étude encourage l'élevage d'espèces situées au bas de la chaîne alimentaire, en particulier lorsque l'objectif est de renforcer la sécurité alimentaire.

44. Donnant suite aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture, qui avait demandé à sa septième session (Le Cap, Afrique du Sud) que des efforts soient faits pour trouver d'autres ingrédients, notamment d'origine végétale et animale, susceptibles de remplacer la farine de poisson et l'huile de poisson, le Département des pêches et de l'aquaculture a entrepris de faire une synthèse des informations disponibles au niveau mondial afin d'évaluer la disponibilité d'ingrédients à base de végétaux et d'animaux terrestres et leur utilisation, y compris celle des déchets de poisson.

45. Le Département des pêches et de l'aquaculture a mené à bien une analyse préliminaire du cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre dérivant de la production de trois espèces de poissons d'élevage en Asie (le tilapia du Nil, les principales espèces indiennes de carpes et le silure-requin), en fonction des aliments aquacoles utilisés.

46. En Amérique latine, une étude a permis d'évaluer l'importance de l'aquaculture à petite échelle pour la sécurité alimentaire et le revenu des ménages dans plusieurs pays de la région, précisément au Brésil, en Colombie, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Paraguay.

47. La FAO s'attache actuellement à étudier l'impact des aliments aquacoles sur l'environnement et, en particulier, leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre. La réduction du coefficient de transformation des aliments pour poissons est également considérée comme un objectif important et l'Organisation collabore avec les États Membres et le secteur privé dans cette optique. Un atelier visant à étudier la contribution des aliments aquacoles aux émissions de gaz à effet de serre et les moyens de réduire le coefficient de transformation et d'appliquer à d'autres espèces les technologies plus avancées employées pour l'élevage du saumon par exemple, s'est tenu en septembre au Costa Rica. Un rapport et des recommandations d'ordre général sont en cours d'élaboration et seront bientôt publiés.

RÔLE DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES DANS LA PROMOTION D'UNE PÊCHE RESPONSABLE FONDÉE SUR L'ÉLEVAGE

48. Afin d'améliorer l'établissement de rapports sur la pêche fondée sur l'élevage et la terminologie correspondante, le glossaire de la FAO a été mis à jour sur avis du Sous-Comité. Par ailleurs, le Gouvernement sri-lankais, en collaboration avec la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique et la FAO, a accueilli une consultation régionale sur le renforcement de la contribution que la pêche fondée sur l'élevage et l'aménagement des pêches continentales apportent à la «croissance bleue», qui s'est tenue du 24 au 27 mai 2015, à Sri Lanka.

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL: RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE VISANT À INTENSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE

49. La coopération Sud-Sud a continué de jouer un rôle important pendant la période intersessions. Le Secrétariat a organisé, dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine, une consultation d'experts de haut niveau sur le développement durable de l'aquaculture et des pêches continentales, qui a eu lieu du 1^{er} au 5 juin 2015 à Wuxi (Chine). Il a également animé une séance extraordinaire sur les approches éducatives non formelles et la coopération Sud-Sud à l'occasion du deuxième Colloque international sur la formation aux métiers de l'aquaculture et de la pêche, qui s'est tenu du 22 au 24 avril 2015 à l'Université d'océanographie de Shanghai, à Shanghai (Chine). La FAO a également apporté son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre de la deuxième phase du programme de coopération Sud-Sud Chine-Mongolie, dont un volet est consacré au développement de l'aquaculture en Mongolie.

50. Un programme d'assistance technique entre la Namibie et le Viet Nam couvrant la période 2010-2015 vise à favoriser le développement de l'aquaculture en Namibie grâce au déploiement d'experts en matière de coopération Sud-Sud et de techniciens venant du Viet Nam. Ce programme a permis d'obtenir les résultats suivants: i) un programme national de sélection génétique pour le tilapia *Oreochromis andersonii*; ii) la production fructueuse d'exemplaires mâles de tilapia *Oreochromis andersonii* grâce à une technique d'inversion hormonale du sexe; iii) une étude visant à améliorer la qualité et les pratiques de gestion des aliments aquacoles; iv) le renforcement des capacités pour améliorer la production de matériel de reproduction pour le tilapia *Oreochromis andersonii* et le poisson-chat nord-africain (*Clarias gariepinus*); et v) une stratégie nationale de vulgarisation et du matériel pédagogique d'aquaculture qui permettront de renforcer les capacités des pisciculteurs et des techniciens du secteur.

51. En août 2014, une réunion régionale visant à faciliter l'échange de données d'expérience et de savoirs locaux entre les artisans aquaculteurs de la région Amérique latine et Caraïbes s'est tenue à Ibagué (Colombie). Sept pays (Antigua-et-Barbuda, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Mexique et Paraguay) ont participé à cette réunion qui leur a permis de mettre en commun les résultats obtenus et les progrès accomplis dans la mise en place de fermes-écoles d'agropisciculture intégrée et de recenser les possibilités de coopération Sud-Sud. Le Brésil a continué, dans le cadre du Réseau d'aquaculture des Amériques, de soutenir et promouvoir la coopération Sud-Sud en faveur du développement durable de l'aquaculture, afin de faciliter le transfert d'informations et de connaissances entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

52. Un programme sur le renforcement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Afrique sera mis en place en 2016 au titre d'un important partenariat entre le Brésil et la FAO visant à promouvoir et mettre en œuvre des initiatives de coopération technique triangulaire. Ce programme permettra au Brésil de partager avec d'autres pays en développement de précieux enseignements tirés de l'expérience, ainsi que les bonnes pratiques disponibles dans le pays, en vue d'éliminer la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et de générer des emplois et des revenus grâce à une gestion durable des ressources halieutiques. Les activités qu'il appuiera seront en adéquation avec les priorités régionales et avec le cadre stratégique de la FAO et auront pour objectif de renforcer les capacités des organisations régionales et d'apporter un appui aux gouvernements africains dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. Le programme sera pleinement en phase avec d'autres initiatives bilatérales et triangulaires de coopération Sud-Sud menées par le Brésil dans la région, ainsi qu'avec d'autres activités en cours d'exécution par la FAO.

53. À sa septième session, le Sous-Comité de l'aquaculture a invité le Secrétariat à étudier la possibilité d'instituer une «Journée mondiale de l'aquaculture». Dans sa résolution 1980/67, l'Organisation des Nations Unies fixe les principes qui régissent la proclamation des années internationales, mais aucune directive ne guide celle des journées mondiales. D'ordinaire, la proposition de proclamer une journée internationale relève de considérations de politique générale, si bien qu'au niveau de la FAO une telle démarche incombe à la Conférence ou au Conseil. La Journée mondiale de l'alimentation et la Journée internationale des forêts ont ainsi fait suite à une résolution de la Conférence. Si cette décision n'a pas d'implications pour les Membres en termes de dépenses à engager ou d'exigences à remplir, le Conseil pourrait proclamer une journée internationale. Il est toutefois nécessaire que cette démarche émane des États Membres, dans le cadre du Conseil. Les Membres sont invités à examiner les détails de cette proposition lors des sessions du Conseil et de la Conférence et à prendre les mesures nécessaires en vue de la proclamation d'une «Journée mondiale de l'aquaculture».